

Technicien(ne) de laboratoire médical

Mettre en oeuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats des examens de biologie médicale et d'anatomie et cytologie pathologiques à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique.

Réaliser des prélèvements sanguins, veineux et capillaires.

SOINS

SOINS MÉDICO-TECHNIQUES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CODE MÉTIER

05L10

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Contrôle et enregistrement de la conformité des prélèvements
- Formation et information des professionnels et étudiants
- Mise en oeuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles, des produits biologiques à visée thérapeutique et d'assistance médicale à la procréation
- Réalisation de prélèvements en vue d'examen de biologie médicale et dans le cadre du don de sang
- Réalisation des analyses de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des techniques d'assistance médicale à la procréation
- Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits biologiques à visée thérapeutique et des documents associés
- Recueil, traitement et transmission des informations
- Veille professionnelle, études et travaux de recherches et d'innovation

SAVOIR-FAIRE

- Accompagner la personne et communiquer dans un contexte de prélèvement
- Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
- Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité
- Exploiter des données scientifiques et professionnelles, analyser et améliorer sa pratique professionnelle
- Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques

- Identifier les éléments, cellules ou micro-organismes normaux ou pathogènes dans les échantillons biologiques
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation
- Mettre en oeuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des activités de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
- Mettre en oeuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et aux activités biologiques à visée thérapeutique
- Mettre en oeuvre les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons biologiques

CONNAISSANCES REQUISES

- Anatomie, physiologie (12028)
- Biologie (12046)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Éthique et déontologie professionnelles (14220)
- Gestion des flux stocks/produits (31663)
- Hygiène hospitalière (43403)
- Logiciel dédié à la biologie
- Médicales générales et/ ou scientifiques (43054)
- Physique (11454)
- Qualité (31354)
- Techniques de laboratoire (43476)
- Traitement des déchets (12582)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1302 Analyses médicales](#)
- [Fonction publique d'Etat : FP2LAB03 Assistante/assistant de laboratoire](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2011-748 du 27 juin 2011](#)

FORMATION

BTS Analyses de biologie médicale (43476)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'Education Nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 19 juin 2007](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue En contrat d'apprentissage En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Bac adapté à la spécialité du BTS.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien.

JURY

Présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français

Langue vivante étrangère

Mathématiques
Sciences physiques et chimiques

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Biochimie : biochimie structurale, biologie cellulaire, métabolisme, enzymologie, biologie moléculaire, biochimie clinique, analyse instrumentale et immuno-analyse

Sciences physiques et chimiques : chimie générale, chimie organique, physique

Microbiologie : bactériologie générale, bactériologie systématique, microbiologie médicale, virologie, mycologie et parasitologie.

Hématologie : cytologie sanguine et moléculaire, hémopathie, hémostasie et immuno-hématologie.

Anatomopathologie : techniques histologiques, cytologiques et cytogénétiques

Immunologie : antigènes , anticorps et mécanisme d'immunité.

Connaissance du milieu professionnel (législation spécifique, qualité, droit du travail, santé et sécurité, bureautique et techniques de communication).

Préparation à l'épreuve théorique du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements

Stages (12 semaines)

7 semaines en 1ère année et 5 semaines en 2ème année, effectuées dans différents types d'organisations (laboratoire de ville ou laboratoire hospitalier) afin de permettre au technicien d'appréhender les notions transversales et les éléments propres à chacune.

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, les candidats titulaires de certains titres ou diplômes français peuvent être dispensés de l'obtention d'une ou plusieurs unités constitutives d'un brevet de technicien supérieur. Cet arrêté peut également prévoir qu'une dispense peut être accordée aux candidats justifiant de l'obtention de certaines unités ou du bénéfice de certaines épreuves d'un diplôme dans la limite de leur validité. Sur décision du ministre prise dans des conditions fixées par arrêté, des dispenses d'unités peuvent également être accordées à des candidats titulaires de diplômes étrangers.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF).

DUT Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques (43476)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

VALIDEUR

Universités

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 29 août 1997](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Programmes pédagogiques nationaux \(P.P.N.\)](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un bac S ou STL de préférence, ou STAE, STPA, SMS.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier, entretien, voire tests.

JURY

Enseignants et professionnels

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

Possibilité d'année spéciale en 1 an (après avoir validé 60 crédits européens ou suivi un enseignement supérieur de 2 ans + entretien devant jury)

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Mathématiques appliquées et statistiques, physique générale, physique appliquée, outils informatiques, chimie générale, chimie organique et analytique, biologie et physiologie, techniques analytiques, biochimie expérimentale, biochimie et énergétique, biochimie et biologie moléculaire, microbiologie et immunologie.

Langue étrangère, expression et communication.

APPROFONDISSEMENT ABB (ANALYSES BIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES)

Biochimie et physiologie fondamentales, biochimie expérimentale, biologie moléculaire et génie génétique, pharmacologie et toxicologie, microbiologie, immunologie, hématologie et parasitologie, biologie cellulaire et culture de cellules, qualité-hygiène et sécurité, automatisme, environnement professionnel.

Un projet interdisciplinaire débouchant sur une réalisation concrète, le projet tutoré, et un stage de 10 semaines en entreprise, suivi d'un mémoire ou d'un rapport de stage font partie intégrante de la formation. Il peut être proposé un stage de découverte du milieu professionnel : 2 semaines au 2e semestre.

OBTENTION DU DIPLÔME

Contrôle continu. Avoir obtenu la moyenne générale pour l'ensemble des matières et validé le stage et le projet tutoré. Sinon, délibération du jury.

DETAB - Diplôme d'État de technicien en analyses biomédicales (43476)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

VALIDEUR

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 21 avril 2007](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

ADMISSIBILITÉ

Etre âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission.

Justifier :

- de l'obtention du baccalauréat français ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires
 - ou d'une expérience professionnelle de cinq années ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.
-

MODALITÉS D'ADMISSION

TROIS ÉPREUVES

- une épreuve de biologie de 2 h, notée sur 20
- une épreuve de physique, de 2 h, notée sur 20
- une épreuve de chimie, de 2 h, notée sur 20

Les épreuves portent sur une partie du programme de première et terminale scientifique.
Les étudiants sont admis en fonction de leur rang de classement.

PROGRAMME

DURÉE

3 ans (2175 h d'enseignement théorique et pratique et 1248 h de stages)

ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES ET PRATIQUES

- Physiologie et physiopathologie, anatomie et cytologie pathologique
- Bactériologie, parasitologie, mycologie, virologie
- Hématologie, hémabiologie, immunologie
- Chimie, biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, pharmaco-toxicologie
- Mathématique et statistiques, physique, informatique et technologie et maintenance Législation, éthique, santé publique

STAGES

32 semaines en milieu hospitalier (laboratoire, service de soin) et extra-hospitalier, notés sur 20 par le responsable du service dans lequel il est effectué.

OBTENTION DU DIPLÔME

Contrôle continu : au moins quatre évaluations par an, chacune notée sur 20.

CONDITIONS

- Avoir obtenu une moyenne générale aux stages d'au moins 10/20, sans note inférieure à 8/20.
- Avoir obtenu une moyenne générale aux enseignements théoriques d'au moins 10/20, sans note moyenne par discipline inférieure à 8/20.
- Avoir satisfait à la soutenance (25 mn maximum, notée sur 20) d'un mémoire portant sur le stage

d'approfondissement de 3ème année, comprenant 15 à 20 pages. La note obtenue entre, avec celle obtenue au stage en question dans le calcul de la note moyenne de stage de 3ème année.

ÉPREUVE ÉCRITE

Synthèse portant sur l'intégralité du programme des enseignements théoriques des trois années (4 h, notée sur 40)

DEUX ÉPREUVES PRATIQUES (3 H CHACUNE)

La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques et pratiques de 3ème année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme d'Etat (coefficient 4).

Sont déclarés admis les étudiants qui ont obtenu un total d'au moins 80 points.

Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) Niveau 2 en cours de validité.

BTSA Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (ANABIOTEC) (12003 + 12081)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère chargé de l'agriculture

VALIDEUR

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [arrêté du 21 juillet 2009](#)
- [Arrêté du 3 juin 2010 \(UC\)](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

BTSA accessible par des Unités Capitalisables (UC) et donc délivré par la voie de la VAE.

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Diplôme particulièrement adapté à la délivrance par VAE.

PROGRAMME

Unités capitalisables constitutives :

Unités capitalisables générales

UCG 1 : Communiquer dans son environnement professionnel

UCG 2. Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels

UCG 3. Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Unités capitalisables professionnelles

UCP 1 : Organiser le fonctionnement du laboratoire en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives, économiques et environnementales

UCP 2 : Concevoir un plan de contrôle dans le cadre d'une situation professionnelle

UCP 3 : Raisonner le choix et la mise en place d'un système analytique

UCP 4 : Optimiser l'utilisation des matériels d'analyse et l'organisation des postes de travail

UCP 5 : Réaliser les analyses en autonomie dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène, de santé et de sécurité

UCP 6 : Participer à la mise en oeuvre de procédés biotechnologiques dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et de sécurité

UCP 7 : Participer à un travail de recherche ou d'expérimentation

+ 2 Unités capitalisables d'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE)

OBTEINTION DU DIPLÔME

12 Unités Capitalisables (UC) à valider dans un délai de 5 ans.

STATUT ET ACCÈS

Corps des techniciens de laboratoire médical

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A (à partir du 25.01.2022)

Grades

- Technicien de laboratoire médical de classe normale (11 échelons)
 - Technicien de laboratoire médical de classe supérieure (10 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

CONCOURS SUR TITRES

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

CONDITION

- Etre titulaire du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical **ou** d'un titre de formation avec programme équivalent **ou** d'un diplôme figurant sur la liste de l'arrêté du 15 juin 2007
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Appartenir à un corps ou cadre d'emploi de catégorie A et de niveau comparable
 - Justifier de l'un des titres requis pour l'accès à ce corps
-

Ressortissants européens

Condition

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE CLASSE SUPÉRIEURE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien de laboratoire de classe normale
- Justifier d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou dans le corps des manipulateurs en électroradiologie médicale de catégorie B (cadre d'extinction)

Au grade de cadre de santé paramédical

Concours interne sur titres

Conditions

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un certificat équivalent
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Exercice sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques

[Code de la santé publique : art. L4352-1](#)

[Guide de Bonne exécution des analyses biomédicales \(GBEA\)](#)

Prérequis

- Etre titulaire du Certificat de capacité à effectuer les prélèvements sanguins et de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) Niveau 1 et 2

Relations professionnelles

- Médecins et biologistes pour la réalisation des examens
- Secrétaires pour l'enregistrement des demandes et la diffusion des résultats
- Personnel médical et paramédical des services pour la demande d'examens et de précisions sur les résultats
- Services techniques et logistiques pour la maintenance et l'approvisionnement
- Prestataires externes pour les maintenances et la sous-traitance d'examens

Structures

- Etablissements de soins
- Laboratoires (analyses médicales, recherche, ...)

Conditions

- Horaires fractionnés, travail en fin de semaine, les jours fériés ou de nuit
 - Astreintes ou gardes en milieu hospitalier
 - Manipulation de produits à risque (agents infectieux,...)
 - Port d'équipements de protection (blouse, masque, gants,...) requis (risque de brûlure, coupure,...)
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Technicien(ne) de laboratoire
- Technicien(ne) d'analyse biologique
- Technicien(ne) d'analyse en biologie médicale
- Laborantin(e)

LIENS PROFESSIONNELS

- [Association Nationale des Techniciens en Analyses Biomédicales \(ANTAB\)](#)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Encadrant\(e\) d'unité de soins et d'activités paramédicales](#)
 - [Coordinateur\(trice\) qualité / gestion des risques](#)
 - [Hygiéniste](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Technicien de police technique et scientifique](#)
 - [Fonction publique d'Etat](#)
-